

Lyon, le 4 mai 2015

Maisons de service public

Les maires appellent à la responsabilité des opérateurs

Le comité interministériel du 13 mars 2015 a évoqué la création de 1 000 maisons de service public dans les espaces ruraux. Aujourd'hui, le fonctionnement des maisons de services au public est financé principalement par les collectivités territoriales rurales. Or, la situation en matière de service public de notre pays est préoccupante, voire désastreuse dans certaines parties du territoire. Il en va de l'avenir de la cohésion sociale de notre pays.

Dans un courrier adressé il y a quelques jours aux neuf opérateurs*, le président des Maires ruraux de France, Vanik BERBERIAN les interpelle sur le financement des maisons de services publics et leur implication concrète dans le plan annoncé par le Premier Ministre, Manuel VALLS.

Un partenariat financier est évoqué entre neuf opérateurs et l'État en vue de créer un fonds de soutien abondé par les opérateurs, à hauteur de l'effort financier déjà engagé par l'État. Sans aucune précision sur les dates. Or, l'État annonce la prise en charge de seulement la moitié du budget de fonctionnement des maisons de services au public. La conséquence est que les collectivités rurales devront financer ce dont sont épargnées les communes urbaines.

Ces investissements constituent d'importantes charges de ruralité non compensées quand la carence dans l'accès au service est manifeste.

Les maires ruraux proposent depuis de nombreuses années la création de ce fonds national pour le développement des espaces mutualisés de services publics.

Aider les élus à innover

Ce fonds doit servir tant à la création qu'au fonctionnement de ces espaces. Il doit s'inspirer sur ses principes et la gestion décentralisée du modèle de celui existant pour La Poste. Pour marquer l'ambition réelle des opérateurs et de l'État, ceux-ci doivent, sans délai, assumer leurs responsabilités et participer à la solidarité nationale.

Les maires ruraux, dans ce courrier, regrettent que l'ancienne ministre de l'Égalité des territoires aie reçu fin 2013 les neuf opérateurs dont la réputation aux yeux des Français est majeure, sans aucune suite. Seize mois plus tard, l'AMRF constate

qu'aucune avancée concrète n'est survenue démontrant ainsi l'impuissance de la parole publique avec une conséquence, l'absence de mouvement massif dans la création de ces maisons.

La mutualisation des services est une notion évoquée depuis plus de 20 ans. Les expérimentations se sont succédées sans qu'elles ne soient jamais généralisées alors qu'à lire les rapports, elle constitue une solution opportune.

* La Poste, EDF, GDF-Suez, SNCF, Pôle emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale des allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et la Mutuelle sociale agricole.

Contact : amrf@amrf.fr
04 72 61 77 20

Les Maires ruraux de France

L'Association des Maires Ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. L'association s'engage au quotidien au niveau local comme national pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Créée en 1971, l'AMRF rassemble près de 10 000 maires ruraux regroupés dans un réseau convivial et solidaire d'associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. En quelques années, l'AMRF s'est imposée comme le représentant spécifique et incontournable du monde rural auprès des pouvoirs publics comme des grands opérateurs nationaux.

Des maires au service des maires
www.amrf.fr